

Date de la dernière mise à jour : 09/09/25

Corps Européen de Solidarité

Les programmes en gestion directe et indirecte, tels que le programme Erasmus +, sont gérés de manière différente des programmes en gestion partagée, tels que les fonds de la politique de cohésion (ex. FEDER, FSE+). Il s'agit de programmes **compétitifs**, qui fonctionnent principalement par **appels à projet**, selon un calendrier fixé au niveau européen, et requièrent, dans la plupart des cas, la mise en place de partenariats incluant des acteurs de différents pays européens, appelés **consortiums**.

Budget du programme

- Montant (CPF 2021 – 2027) : 1,01 milliard d'euros (+50% par rapport à 2014-2020).
- 94% des crédits sont dédiés aux activités de solidarité ; 6% aux activités de solidarité dans le domaine de l'aide humanitaire.
- Depuis 2023, le programme reçoit une contribution financière du programme Horizon Europe afin d'accroître les synergies avec les missions de ce programme.

Objectifs du programme

- Offrir aux jeunes, y compris moins favorisés, la possibilité de participer à des activités de solidarité non rémunérées de 2 semaines à 1 an, qui suscitent des changements de société positifs dans l'Union européenne et au-delà. Ces expériences doivent leur permettre d'acquérir et de faire valider des compétences qui renforcent leur employabilité, tout en développant leur engagement citoyen.
- Le programme offre des opportunités dans un vaste éventail de domaines, tels que l'intégration des migrants, les défis environnementaux, la prévention des catastrophes naturelles, l'éducation et les activités pour la jeunesse, la conservation du patrimoine culturel et l'aide humanitaire, et ce en Europe et dans les pays tiers.

Types de projets financés

Le corps européen de solidarité soutient quatre types d'actions, structurées en deux volets :

• La participation des jeunes aux activités de solidarité

1. Les projets de volontariat, individuel ou en équipe

Les projets de volontariat, individuel ou en équipe, sont des activités non rémunérées et gratuites pour les jeunes. Elles sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'organisations participantes.

Durée : entre 2 semaines et 12 mois

2. Les équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires

Les équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires sont des projets menés par des jeunes d'au moins deux pays différents, qui se réunissent pour mettre en œuvre des interventions à court terme qui répondent à au moins un des domaines identifiés comme hautement prioritaires pour l'année par l'UE.

Durée : entre 2 semaines et 2 mois

3. Les projets de solidarité pour relever un défi se posant au sein de leur communauté locale

Un projet de solidarité est une activité de solidarité sans but lucratif conçue, développée et mise en œuvre au niveau national par des jeunes eux-mêmes. Les jeunes doivent chercher à répondre aux problèmes et aux défis qui les entourent par des projets de solidarité directement liés à la

	communauté locale dans laquelle ils vivent, même si certains peuvent également aborder des questions régionales, voire nationales. En plus de chercher à relever les défis locaux, un projet de solidarité devrait également présenter une valeur ajoutée européenne en tenant compte des priorités identifiées au niveau européen. Durée : entre deux à douze mois • La participation des jeunes aux activités de solidarité dans le domaine de l'aide humanitaire 4. Les projets de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire, individuel ou en équipe Ces activités non rémunérées et effectuées à temps plein visent à contribuer à fournir une aide humanitaire fondée sur les besoins, visant à protéger des vies, prévenir et atténuer la souffrance humaine et préserver la dignité humaine, ainsi qu'à renforcer les capacités et la résilience des communautés vulnérables ou frappées par des catastrophes. Durée : entre 2 et 12 mois
Qui peut candidater ?	Les jeunes constituent le groupe cible du programme. À l'exception des projets de solidarité pour lesquels les jeunes peuvent postuler directement, le corps européen de solidarité fait participer des jeunes par l'intermédiaire d'organisations, d'institutions ou d'organismes publics ou privés, qui doivent obtenir un label. <u>Les participants (jeunes) doivent</u> • Avoir entre 18 et 30 ans à la date de début de l'activité. • Avoir entre 18 et 35 ans pour les activités de solidarité dans le domaine de l'aide humanitaire. • Résider légalement dans un État membre de l'UE, un pays tiers associé au programme ou un pays tiers non associé au programme • Être inscrits sur le portail du corps européen de solidarité <u>Les organisations qui accompagnent les jeunes doivent</u> • Être une entité publique ou privée, à but lucratif ou non, locale, régionale, nationale ou internationale, légalement établie dans un État membre de l'UE, un pays tiers associé au programme ou un pays tiers non associé au programme ou toute organisation internationale. • Détenir un label de qualité validant qu'elles sont capables d'assumer soit un rôle de « soutien », et/ou « d'accueil » des volontaires. Les labels sont valides pour toute la période de programmation (2021-2027) et les demandes peuvent être soumises en permanence auprès des agences nationales. <u>Pays éligibles</u> Les candidatures sont ouvertes aux organismes et individus des pays suivants : • États membres de l'Union européenne et les pays tiers associés (Macédoine du Nord, Islande, Liechtenstein, Turquie). ○ Les personnes et les organisations de pays et territoires d'outre-mer (PTOM) peuvent bien participer au programme au titre de l'État membre auquel ils sont rattachés. Pour consulter la liste des PTOM. • Pays partenaires voisins de l'UE : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Libye, Moldavie, Monténégro, Maroc, Norvège, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie et Ukraine • Les actions de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire ne peuvent qu'être effectuées dans des pays dans lesquels se déroulent des actions et opérations d'aide humanitaire, et dans lesquels aucun conflit armé, international ou non, n'est en cours.



	Lieu des actions • Les activités de volontariat ont lieu dans un pays autre que le pays de résidence du participant ou dans le pays de résidence du participant. • Les projets de solidarité doivent avoir lieu dans le pays du candidat. • Les activités de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire ont lieu dans un pays différent du pays de résidence du ou des volontaire(s).
Consortium requis	La plupart des projets doivent être portés par un groupe d'acteurs issus de différents pays européens, appelé consortium. En son sein, un acteur doit être le coordinateur, et les autres des partenaires. S'assurer de la qualité de ses partenaires est clef, consulter le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations. Pour les activités de volontariat en équipe ○ Participants : Les équipes de volontaires doivent être internationales et compter au moins 5 participants. Au moins un quart des volontaires doit résider légalement dans un autre pays que celui où l'activité a lieu. Les activités des équipes de volontariat dans des domaines hautement prioritaires ○ Participants : Les équipes de volontaires doivent être internationales et compter au moins 5 participants. Au moins un quart des membres de l'équipe doit venir de pays éligibles différents de celui où se déroule l'activité. En principe, un projet doit viser à organiser des équipes de volontaires pour au moins 40 participants. ○ Organisations : Un projet est mis en œuvre par au moins trois organisations éligibles issues d'au moins deux États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme. Pour les activités de solidarité ○ Participants : Un groupe composé au minimum de 5 jeunes âgés résidant légalement dans le même État membre ou dans un pays tiers associé au programme et inscrits sur le portail du corps européen de solidarité. Aucun nombre maximal de membres du groupe n'a été fixé. ▪ L'un des jeunes du groupe assume le rôle de représentant légal et prend la responsabilité de soumettre la demande. ▪ Les jeunes peuvent aussi solliciter le soutien d'une organisation (tout organisme public ou privé) ou de coachs. Cette organisation peut demander une subvention au titre du corps européen de solidarité au nom du groupe. Les activités de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire ○ Participants : Les équipes de volontaires peuvent compter de 5 à 40 participants et doivent être internationale (provenant d'au moins deux États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme). Les jeunes s'engagent durant une période allant de deux semaines à deux mois. ▪ Les activités de volontariat individuel et en équipes doivent être appuyées par l'expertise d'un tuteur. ○ Organisations : le projet doit comporter au moins trois organisations participantes éligibles disposant d'un label de qualité valide pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire. Il doit comprendre au moins deux organisations de soutien originaires de différents États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme et au moins une organisation d'accueil agissant en tant qu'entité juridique distincte n'ayant aucun lien avec les organisations de soutien participant au projet.

Aménagements pour les RUP

- Les participants et les organisations qui les encadrent basés dans les RUP peuvent bénéficier d'**aides financières supplémentaires** et d'une **série de mesures d'appui** (ex : formation générale et linguistique, une assurance, un soutien avant et après les activités de solidarité, une assistance administrative) dans le cadre de la priorité *inclusion & diversité* du programme qui vise à fournir à tous les jeunes un accès égal aux possibilités offertes dans le cadre de l'ensemble de ses actions.
- **Les jeunes moins favorisés**, subissant un désavantage par rapport à leurs pairs en raison d'un ou plusieurs facteurs d'exclusion ou d'obstacles, incluent ceux qui :
 - **Vivent dans une région ultrapériphérique** : le fait de vivre, par exemple, dans une région éloignée ou rurale, sur une petite île ou dans une région périphérique/ultrapériphérique, en banlieue, dans une zone mal desservie (transports publics restreints, manque d'infrastructures) ou dans une région peu développée peut constituer un obstacle
 - **Rencontrent des difficultés dans les systèmes d'éducation et de formation, en décrochage scolaire, les NEET** (personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation) et les adultes ayant un faible niveau de compétences – relativement nombreux dans les RUP par rapport aux autres régions françaises et européennes.
- En outre, en 2025, les priorités politiques annuelles spécifiques de l'action des équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires incluent :
 - **L'assistance aux victimes de catastrophes naturelles**, ce qui peut s'avérer pertinent pour Mayotte. Les volontaires peuvent participer à la remise en état du patrimoine culturel endommagé par des catastrophes naturelles, en tenant compte des espèces menacées d'extinction ; ils peuvent participer à l'organisation d'activités éducatives dans les centres d'hébergement d'urgence, etc.
 - Le **soutien à des expériences et résultats d'apprentissage positifs pour les jeunes moins favorisés** qui peuvent améliorer l'accès à l'emploi des jeunes des RUP.
 - La **promotion de solutions de gestion et de recyclage des déchets**, qui restent un défi dans les RUP.
- Les **tuteurs** qui accompagnent les participants aux activités de volontariat peuvent participer à un cycle de formation et d'évaluation facultatif en présentiel, ou en virtuel, qui peut leur permettre de **monter en compétences et d'élargir leur réseau**. Les agences nationales et les centres de ressources SALTO régionaux sont responsables de l'organisation de ces formations.

Coûts éligibles

Les coûts éligibles sont amenés à changer d'une année à l'autre et nécessitent d'être vérifiés dans le programme de travail annuel du programme. Les éléments ci-dessous sont mentionnés à titre indicatifs.

1. Les projets de volontariat

- **Frais de voyage des participants** : Participation aux frais aller-retour des participants et accompagnateurs (le montant est fixé en fonction du nombre de kilomètres parcourus et va jusqu'à 1735 € pour les trajets de 8 000 km ou plus).
- **Coûts de gestion**, dont coûts de communication entre les partenaires, administratifs : 238€ par participant à des activités de volontariat individuel ; 125€ par participant à une équipe de volontaires.
- **Soutien organisationnel** pour la mise en œuvre des activités (ex : préparation, suivi et soutien des participants, identification des acquis d'apprentissage) et frais de séjour des participants (par exemple gîte, couvert et déplacements locaux) : entre 23€ et 55€ par participant en fonction du pays d'accueil et de la durée de l'activité.



	• Soutien à l'inclusion des participants moins favorisés (soutien renforcé des organisations): entre 6€ et 19 € par jour par participant moins favorisé, en fonction du pays d'accueil et de la durée de l'activité. • Argent de poche pour les participants : entre 4€ et 12€ par jour par participant, en fonction du pays d'accueil et de la durée de l'activité. • Soutien à l'apprentissage linguistique des participants : 150€ par participant (uniquement pour les activités de 60 jours ou plus). • Des visites préparatoires peuvent avoir lieu avant le début des activités : 609€ par participant et par visite préparatoire. (Maximum 2 participants par organisation peuvent être financés, à condition que l'un d'eux soit un jeune moins favorisé qui participera à l'activité de volontariat). • Coûts exceptionnels (dont frais de voyage élevés des participants au départ et à destination des régions ultrapériphériques, et frais encourus pour la participation d'un jeune moins favorisé) : Frais de voyage élevés : 80 % des coûts éligibles ; Autres coûts : 100 % des coûts éligibles. 2. Volontariat en équipe dans des domaines hautement prioritaires • Aide octroyée aux volontaires (pour les frais de voyage, argent de poche, visa, etc.): 26€ par jour par volontaire • Soutien organisationnel (de gestion de mise en œuvre des activités, et de frais de séjour): 43€ par jour par volontaire • Soutien à l'inclusion (pour la participation de jeunes moins favorisés): 25€ par jour par volontaire moins favorisé Le montant maximal de la subvention de l'UE par projet s'élève à 400 000 €. 3. Les projets de solidarité • Coûts de gestion du projet : 630€ par mois • Coûts d'encadrement par un coach : de 137€ à 255€ par jour de travail, en fonction du pays du candidat et des jours de travail. Maximum 12 jours. • Coûts exceptionnels, liés à la participation de jeunes moins favorisés : 100 % des coûts éligibles. Maximum 7000€ par projet. 4. Le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire. • Aide octroyée aux volontaires (frais de voyages, argent de poche, etc.) : 35€ par jour par volontaire • Soutien organisationnel (de gestion de mise en œuvre des activités, et de frais de séjour): 63€ par jour par volontaire • Soutien à l'inclusion (pour la participation de jeunes moins favorisés) : 25€ par jour par volontaire moins favorisé. Subvention maximale de l'UE par projet : 650 000 €
Principaux critères d'évaluation	Pour être éligibles à un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points sur 100. Voici, à titre indicatif, les critères utilisés pour évaluer les projets de solidarité et de participation des jeunes à des activités de solidarité dans le domaine de l'aide humanitaire : • Pertinence et impact (40 points) ○ Alignement avec les objectifs et valeurs du Corps européen de solidarité. ○ Réponse aux besoins du groupe, d'un public cible ou de la communauté. ○ Impact attendu sur les participants, les bénéficiaires et la société. • Qualité de la conception du projet (40 points) ○ Cohérence entre objectifs et activités. ○ Projet porté par les jeunes, bien structuré à chaque étape.



	○ Prise en compte de l'inclusion, de la durabilité et de l'apprentissage (Youthpass). ● Qualité de la gestion du projet (20 points) ○ Bonne organisation, communication et évaluation. ○ Visibilité et partage des résultats.
Co-financement	● Les subventions s'inscrivent dans le cadre d'un cofinancement. Par conséquent, les ressources nécessaires pour mener à bien l'action ne sont pas entièrement fournies par la subvention de l'UE. ● Le cofinancement peut être fourni sous la forme des ressources propres du bénéficiaire du projet, du revenu généré par l'action ou de contributions financières ou en nature provenant de tiers.
Préfinancement	● Le taux normal de préfinancement est de 80%, et est versé au bénéficiaire dans les 30 jours suivant la date de signature de la convention de subvention par la dernière des deux parties et, le cas échéant, après réception des garanties financières pertinentes (voir la section « Garantie financière » ci-dessous). ● Les agences nationales ou l'agence exécutive peuvent décider de fractionner le premier préfinancement en plusieurs tranches. Elles peuvent également décider de réduire le préfinancement, décider d'accorder un préfinancement couvert par une ou plusieurs garantie(s) bancaire(s), ou de ne pas en octroyer du tout si la capacité financière du bénéficiaire est trop faible. ● Dans le cadre de certaines actions, un deuxième – et dans certains cas, un troisième – préfinancement peut être versé au bénéficiaire, après utilisation d'au moins 70 % du préfinancement précédent.
Aspects pratiques et calendrier	Où déposer son projet ? ● Toutes les candidatures, sauf pour les projets de volontariat en équipe dans des domaines hautement prioritaires, doivent être soumises par voie électronique au moyen des formulaires de candidature disponibles dans la section « Possibilités » du site web d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité. ● Les candidatures pour les projets de volontariat en équipe dans des domaines hautement prioritaires, gérés par l'agence exécutive, doivent être soumises par voie électronique par l'intermédiaire du portail Portail des appels à projets et financements de l'UE pour l'appel à propositions correspondant. ● Les demandes de label de qualité doivent être soumises sur la plateforme dédiée de la Commission Européenne. Quand ? Calendrier des appels à projet ● Les appels à projets de volontariat solidaire sont habituellement ouverts jusqu'en février et octobre de chaque année. ● Les appels à projets de solidarité sont habituellement ouverts jusqu'en mai de chaque année. ● Les dates des appels à projets sont à retrouver dans les programmes de travail annuels du programme et sur le Portail des appels à projets et financements de l'UE. Délais de paiement ● Un préfinancement sera versé au bénéficiaire dans les 30 jours suivant la date de signature de la convention de subvention par la dernière des deux parties et, le cas échéant, après réception des garanties financières pertinentes. ● Le paiement final (les 20% restant) sera transmis dans les 60 jours calendaires suivant la réception du rapport final. Date indicative de la notification de la décision d'attribution ● Participation des jeunes à des activités de solidarité



	○ Label de qualité : 2 mois à compter de la date limite de soumission ○ Demande de subvention pour volontariat : 3 mois à compter de la date limite de soumission ○ Projets de solidarité : 3 mois à compter de la date limite de soumission • Participation des jeunes à des activités dans le domaine de l'aide humanitaire ○ Label de qualité : 6 mois à compter de la date limite de soumission ○ Volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire : 6 mois à compter de la date limite de soumission
Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme aux niveaux européen et national	<u>Au niveau européen :</u> • La Commission européenne assume la responsabilité du fonctionnement du corps européen de solidarité. Elle gère le budget et définit les priorités, objectifs et critères du programme en permanence. • Son Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (l'« EACEA » ou l'« agence exécutive ») est chargée d'exécuter la partie du programme en gestion directe : 9% par voie de marché public, 7% par voie d'appels à projets concurrentiels, en particulier pour les équipes de volontaires dans les zones de haute priorité et sur l'aide humanitaire. <u>Au niveau national :</u> • La mise en œuvre du corps européen de solidarité s'effectue principalement dans le cadre d'une gestion indirecte (84% du programme), ce qui signifie que la Commission européenne confie les tâches d'exécution budgétaire aux agences nationales. L'objectif est de rapprocher le plus possible le programme de ses bénéficiaires et de l'adapter à la diversité de chaque pays. À cet effet, une ou plusieurs agences nationales sont désignées dans chaque pays membre de l'UE et chaque pays tiers associé au programme. Ces agences nationales promeuvent et mettent en œuvre le corps européen de solidarité à l'échelle nationale et constituent le lien entre la Commission européenne et les organisations participantes aux échelles locale, régionale et nationale. • En France, depuis 2016, l'Agence du Service Civique (GIP à durée indéterminée dont sont membres statutaires l'État, l'ANCT et l'opérateur France Volontaires) assure ces fonctions, au côté de ses missions relatives à la mise en œuvre du Service Civique. L'agence emploie 55 ETP pour l'ensemble de ses missions. Ses missions relatives au corps européen de solidarité consistent à : • Donner des informations appropriées sur le corps européen de solidarité ; • Gérer un processus de sélection équitable et transparent pour les propositions de projets à financer en France ; • Superviser et évaluer la mise en œuvre des projets du corps européen de solidarité en France ; • Apporter un soutien aux candidats et organisations participantes sur tout le cycle de vie du projet ; • Collaborer efficacement avec le réseau de toutes les agences nationales et la Commission européenne ; • Assurer la visibilité du Corps européen de solidarité ; ○ Favoriser la diffusion et l'exploitation des résultats aux échelles locale et nationale. ○ Apporter un soutien aux nouveaux venus et aux groupes cibles défavorisés afin de supprimer les obstacles susceptibles de les empêcher de participer pleinement. • La Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pilote le programme. Outre la Commission européenne, l'agence exécutive et les agences nationales, les organismes ci-après apportent un savoir-faire complémentaire à la mise en œuvre du corps. • Les Centres de ressources SALTO : ils coordonnent la mise en œuvre du Youthpass (certificat permettant la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel acquis



	par les participants au programme) ; soutiennent la dimension d'inclusion du corps et la mise en œuvre de la « stratégie d'inclusion et de diversité ». • Le centre de ressources du corps européen de solidarité vise à aider les agences nationales, les organisations participantes et les jeunes prenant part au corps européen de solidarité à améliorer la qualité de la mise en œuvre des actions et activités de solidarité. Ses tâches sont notamment les suivantes : organiser des formations, des visites d'étude, des forums et des activités de partenariat et de coopération.
Synergies possibles avec d'autres fonds	• Une action ayant reçu une contribution au titre du Corps Européen de Solidarité peut aussi recevoir une contribution d'un autre fonds européen, national ou régional, si les contributions ne couvrent pas les mêmes coûts. • En particulier avec Horizon Europe pour les projets de volontariat visant à améliorer la vie des personnes touchées par le cancer, à s'adapter au changement climatique, à restaurer nos océans et nos eaux, à restaurer la santé des sols et vivre dans des villes neutres pour le climat et intelligentes. • Voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations.

POUR ALLER PLUS LOIN

S'INFORMER

- Le [site français](#) du corps européen de solidarité.
- [Le guide 2025 du Corps Européen de Solidarité](#) qui précise toutes les règles et conditions d'octroi d'une subvention du programme.
- Le [règlement \(UE\) 2021/888](#) établissant le cadre juridique du programme du programme, adopté le 20 mai 2021.
- [Base de données des résultats de tous les projets](#) financés au titre du corps européen de solidarité
- Le [programme de travail annuel 2025 du Corps Européen de Solidarité](#) (en anglais) fournit des informations sur la mise en œuvre et le financement du corps européen de solidarité.
- Voir le dernier appel à projets sur le [Portail des appels à projets et financements de l'UE](#)
- Le [groupe Facebook](#) officiel du programme qui permet aux jeunes bénévoles de se connecter entre eux, de partager des actualités et des expériences de missions, de trouver de nouvelles opportunités de bénévolat et d'obtenir des conseils.
- Voir le "Catalogue des webinaires et formations pour les RUP" développé par l'OCDE

TROUVER DES PARTENAIRES

- Pour faciliter la recherche de partenaires, les profils de toutes les organisations détentrices d'un label de qualité sont publiés dans [une base de données](#).
- Participer à l'événement annuel du Corps Européen de Solidarité qui rassemble des représentants des organisations titulaires d'un label de qualité pour partager des expériences, des idées et des pratiques, présenter des exemples de réussite, et créer et développer les réseaux et partenariats.
- Le [portail du corps européen de solidarité](#), sur lequel les organisations titulaires d'un label de qualité peuvent publier des annonces pour des activités de volontariat, rechercher des candidats inscrits et les contacter. Les candidats peuvent également chercher des offres et les contacter.

QUI CONTACTER AU NATIONAL

- [L'Agence du Service Civique](#) :
 - Email : ces-information@service-civique.gouv.fr

QUI CONTACTER AU NIVEAU REGIONAL

- *A venir*



○ Tél : +33 (0)9 74 48 18 40



Exemples de projets Corps Européen de Solidarité financés dans les RUP

Création de l'association ÎLE Y A	
Volet	Projet de Solidarité
Subvention	500€/mois + 214€/mois pour le coach Total : 8 568€
Participants	5 jeunes femmes bénévoles de l'association ÎLE Y A
Calendrier	12 mois (août 2019 – juillet 2020)
Objectifs	• Préserver la mémoire des anciens • Valoriser le patrimoine immatériel • Créer une plateforme numérique • Renforcer les liens intergénérationnels • Faire rayonner le Corps Européen de Solidarité
Actions financées	• Création et structuration du projet associatif • Collecte de 18 témoignages filmés • Formation à l'édition vidéo et au développement web • Création d'une plateforme numérique bilingue (FR/EN) • Campagne de communication et publication de contenus • Organisation d'un événement de clôture valorisant les aînés • Suivi-évaluation et rédaction d'un rapport final
Contact	• Association ÎLE Y A : association@ileya.fr

KRÉATIF MÉDIA : LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE PLUS ACCESSIBLE	
Volet	Projet de Solidarité
Subvention de l'UE	9.708,00 €
Participants	Flessel Marvin, Guadeloupe
Calendrier	• Date de début 01-01-2024



	Date de fin 31-12-2024
Objectif	Le projet KRÉATIF MEDIA vise à démocratiser l'usage des outils audiovisuels et cinématographiques en faveur de l'inclusion sociale et culturelle des jeunes Guadeloupéens de 18 à 30 ans issus de quartiers urbains et ruraux défavorisés. L'objectif était également de sensibiliser les jeunes à l'écologie en intégrant des éléments liés à l'environnement et au développement durable dans la création de supports audiovisuels, et de promouvoir la connaissance de l'Union européenne auprès des jeunes en leur offrant des espaces d'expression et en jouant le rôle d'ambassadeurs des objectifs de l'Union européenne.
Actions financées	Préparation du projet (janvier 2024 - 1 mois) : planification détaillée des activités, et lancement d'une campagne de communication en ligne pour mobiliser les jeunes participants, avec l'objectif de recruter un groupe de 5 participants. Mise en œuvre (février à octobre 2024 - 9 mois) : Réunion de lancement physique avec des échanges sur l'Union européenne et les systèmes CES, réflexion sur la thématique du projet cinématographique, Ateliers de co-construction de scénarios en ligne Ateliers pratiques de réalisation de films, séances de montage vidéo, séances de sensibilisation à l'environnement. Évaluation et suivi (novembre 2023 - 1 mois) : analyse des données collectées tout au long du projet, réunions mensuelles de coordination et d'évaluation pour évaluer les progrès, rédaction des rapports intermédiaires. Partage des résultats et clôture du projet (décembre 2023 - 1 mois) : présentation des résultats aux partenaires financiers, institutionnels et associatifs, rédaction d'un rapport final du projet CES via l'outil Mobilité. Événement de clôture et diffusion du film réalisé pour les participants au projet.

CRÉATION DU CRIJ INFO JEUNES RÉUNION	
Volet	Projet de Volontariat international
Subvention	14 830 euros
Participants	CRIJ Réunion, organisation d'envoi (île de la Réunion) / Check-IN (comme organisation hôte) au Portugal
Calendrier	Dépôt en 2022, missions sur l'année 2023, Bilan en 2024
Objectif	La mission correspondait à la volonté de renforcer l'engagement des jeunes dans des activités de solidarité, renforcer la cohésion et l'identité européenne, notamment en répondant à des enjeux de terrain. Créer des opportunités de mobilité européenne : Développer et partager des ressources et des informations sur les mobilités européennes dans le cadre de notre label eurodesk. Permettre aux jeunes de découvrir et soutenir la culture d'une communauté locale européenne : Contribuer aux diverses activités de l'association hôte visant à aider la communauté locale.



	3. Développer des compétences et projets personnels : Permettre aux volontaires de concevoir et de réaliser leurs propres projets et de développer des compétences personnelles.
Actions financées	• Envoi de trois volontaires à Beja sur plusieurs mois avec : financement des coûts de voyages, frais exceptionnels, « l'argent de poche » des volontaires, frais de support organisationnel pour le CRIJ (construction du projet en lien avec le partenaire, promotion de la mobilité auprès des jeunes et recherche des participants, formation au départ, accompagnement durant la mission, suivi administratif, bilan retour) • Mise en place d'activité pour différents publics (principalement enfants et jeunes) en collaboration avec d'autres volontaires internationaux. • Participation active à des initiatives locales, contribuant ainsi à l'inclusion sociale et à la solidarité dans la région de Beja. En travaillant en étroite collaboration avec les populations locales, les jeunes ont renforcé leur sentiment d'appartenance à la communauté européenne.
Contact	• CRIJ Info Jeunes Réunion – Direction@crij-reunion.com

ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE INTERNATIONAL A LA REUNION	
Volet	Projet de Volontariat international
Participants	L'association Réunionnaise CRIJ Réunion - titulaire d'un label de qualité (Lead) du Corps européen de solidarité jusqu'en 2022.
Calendrier	2021
Objectif	Valoriser les programmes Erasmus+ et le volontariat Corps Européen de Solidarité auprès des jeunes Réunionnais et en particulier les JAMO. Contribuer à mettre en place des actions auprès des jeunes en lien avec l'interculturalité et l'international (événements).
Actions financées	• Accueil d'une volontaire Espagnole pendant 12 mois

Pour plus d'informations sur les **travaux de l'OCDE sur le développement régional**, veuillez consulter : <https://www.oecd.org/fr/themes/developpement-regional.html>.

Le projet 23FR04 est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM).
Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.



